

Conseil d'administration *Séance du 2 mai 2016*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
M. David Alis, Président de l'Université de Rennes 1,
M. Jean-Luc Guillemoto, représentant M. Thierry Le Goff, Directeur général de la DGAFP,
M. Yann Lejolvivet, Directeur départemental du Crédit mutuel Bretagne Arkéa,
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP de Rennes,
M. Thibault Tellier, Professeur des Universités,
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences,
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel, Maître de conférences,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,
M. Loïc Bernard, élève de l'IEP,
M. Mervé Birdal, élève de l'IEP,
Mme Elsa Féret, élève de l'IEP,
Mme Laure Guillevic, élève de l'IEP,
M. David Jouet, élève de l'IEP,
Mme Leyla Sadin, élève de l'IEP,
M. Yves Souben, élève de l'IEP,
M. Tristan Thomas, élève de l'IEP.
M. Hervé Jaume, représentant des personnels administratifs.

Représentés

M. Loïc Rolland, Directeur général Bretagne de la Caisse des Dépôts et Consignations,
Mme Anne Camilleri, Professeur des Universités,
M. Arnaud Stimec, Professeur des Universités,
Mme Anne Nicolas, Déléguée Régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Jean Ollivro, Professeur des Universités,
Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'École nationale d'administration (ENA),
Mme Lise Pèlerin, élève de l'IEP.

Excusés

M. Bernard Pouliquen, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membres ayant voix consultative

M. Olivier David, Président de l'Université de Rennes 2

Invités

M. Gael Hily, responsable de l'antenne de Caen

Membres de l'administration

M. Gwenaël Leblong-Mascllet, Directeur général des services de l'IEP,
M. Bruno Gattepaille, adjoint au Directeur général des services.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17H00, et donne lecture des procurations :

Représentés	Représentants
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne Nicolas	M. Yann Lejolivet
M. Loic Rolland	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne Cammilleri	M. Pablo Diaz
M. Jean Ollivro	M. Romain Pasquier
M. Arnaud Stimec	M. Pablo Diaz
Mme Lise Pelerin	M. Yves Souben

I/ APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 09/02/2016 ET 22/02/2016

M. Souben, à propos des Questions diverses dans le procès-verbal de la séance du 09 février 2016, souhaite que soit intégrée la réponse qu'il a faite à M. Le Floch :

« La création d'une adresse mail avait été notifiée à la direction qui a pu contacter des étudiants suite à la réception du mail incriminé. Par ailleurs, les « menaces » en question résultaient d'une mauvaise compréhension de la part des deux parties ».

Après intégration de ces mentions au compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

En l'absence d'observations concernant le compte-rendu de la séance du 22 février, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Alis prend par ailleurs la parole pour souligner le plaisir qu'il a eu à siéger au sein du Conseil, soulignant la qualité des relations avec les universités Rennes 1 et Rennes 2 qui permet le rayonnement de la science politique et de la recherche. Il constate par ailleurs depuis quelques années un dynamisme qui favorise et encourage les synergies entre les établissements et s'en félicite.

II/ INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. Le Floch rappelle l'élection récente de M. Pascal Olivard en qualité de Président de l'UBL. Le premier conseil de la COMUE aura lieu par la suite le lundi 9 mai.

M. Le Floch indique également que des discussions ont été engagées entre l'établissement et l'Institut d'études avancées (IEA), en vue de permettre à des chercheurs hébergés à l'IEA de faire cours à l'IEP.

Il informe enfin que, suite à la dernière réunion des directeurs d'IEP, de nouvelles orientations ont été prises, avec pour horizon 2018 la disparition du concours commun d'entrée en 2^{ème} année et à la mise en place d'un concours commun d'accès en 4^{ème} année.

III/ MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE AU RENOUELEMENT DES MEMBRES EXTERIEURS.

M. Le Floch rappelle les règles de désignation du Président du Conseil d'administration : celui-ci est élu parmi les personnalités extérieures, à savoir le Président du Conseil régional, le Président du Conseil départemental, le Directeur de la Caisse des dépôts et Consignations, M. Vincent Denby-Wilkes, président de France Energies Marines, Mme Anne Nicolas, Déléguée Régionale du Groupe La Poste et M. Yann Le Jolivet, Directeur Départemental du Crédit Mutuel de Bretagne Arkéa. Il précise que M. Denby-Wilkes souhaite présenter sa candidature pour un deuxième mandat.

Après un vote à l'urne, M. Denby-Wilkes obtient 22 voix sur 28 (6 bulletins blancs), et est donc élu Président du Conseil d'administration.

M. Denby-Wilkes remercie les membres du Conseil et indique qu'il entend mener une politique dans l'étroite continuité de son précédent mandat. Il souligne ainsi que sa préoccupation majeure reste la qualité de la signature de l'IEP, garantie de la qualité du diplôme, tout en faisant face correctement à l'environnement contraint de l'établissement notamment au niveau financier.

Le Président poursuit en proposant de modifier la suite de l'ordre du jour, afin que les représentants de l'ENS puissent intervenir immédiatement puis d'examiner les avenants aux concours communs et la convention de reversement Tremplin.

CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC L'ENS

M. Le Floch remercie la présence de M. Laurent Dehouck, Vice-Président formation et maître de conférences en sciences de gestion, et de M. Jean-Baptiste Lenhoff, maître de conférences en droit privé. Il ajoute que les relations en cours de construction entre les deux établissements ont une visée concrète pour nos étudiants, impact direct qui se verra notamment pour ceux qui optent pour les préparations aux concours.

M. Lenhoff souligne l'existence de points communs qui ont naturellement rapproché les deux écoles. Fondés sur une exigence d'excellence, les deux établissements partagent en valeur et culture communes un modèle pédagogique fondé sur la pluridisciplinarité. La volonté de démocratisation constitue également un socle commun d'ouverture, en ce en dépit de la sélection, avec notamment un taux de boursiers élevé démontrant des formations attractives et ouvertes à tous. Au-delà de ces points initiaux de convergence, il souligne par ailleurs la grande efficacité du travail des équipes pour aboutir sur l'accord présenté aujourd'hui concernant la nouvelle mention « politiques publiques ».

M. Diaz précise que les deux établissements ont travaillé de manière cohérente, construisant les échanges, en vue de savoir ce qui pouvait être fait ensemble. A court terme, ont été étudiés d'éventuels cours facultatifs ou de séminaires communs. Puis, il s'agira de mettre en place une synergie plus importante, avec la mise en place de huit parcours autour de la recherche, de l'action publique et des concours. Ce mouvement de rapprochement participe ainsi pleinement à la politique de site.

M. Dehouck, en remerciant M. Lenhoff pour la présentation, rajoute que s'il y a en effet une grande politique d'ouverture à l'ENS, il n'y a pas de formations portées en propre. Elles sont généralement construites en partenariat avec les universités de Rennes 1 et Rennes 2.

L'ENS bénéficie cependant également d'une vocation spécifique : l'accueil de fonctionnaires stagiaires. Dans les débouchés professionnels offerts, les métiers de la fonction publique sont donc centraux. De plus, un très grand nombre d'élèves accueillis continuent en doctorat.

Naturellement, l'ENS avait donc un intérêt certain à mener une réflexion sur la mention « politiques publiques » dans le cadre du processus d'accréditation qui s'engage. Cette mention s'est avérée non portée par l'université de Rennes 1. L'IEP de Rennes, par son écoute attentive, a su proposer un partenariat et le projet commun s'est construit.

Le Président sollicite le débat.

Mme Féret, rappelant l'existence d'un comité de suivi dans la convention, demande donc quel suivi sera mis en place devant le Conseil d'administration ainsi que dans le cadre de l'UBL.

M. Le Floch s'engage à faire un point lors de chaque Conseil d'administration sur les orientations concernant les conventions avec l'ENS et l'UBL.

M. Diaz ajoute qu'à partir du moment où il y a une mention « Politiques publiques », il sera nécessaire de voter les maquettes en Conseil d'administration. Il y aura donc également à ce moment-là une information des membres du Conseil.

M. Alis se félicite de l'existence d'un tel projet, capable de porter haut l'enseignement et l'analyse des politiques publiques, gage de qualité de la recherche et de la formation. Le combat pour faire connaître les expertises de l'enseignement supérieur rennais est un combat commun. Le souhait des universités est bien d'être partenaires de ce mouvement.

Le Président de l'Université de Rennes 2 demande quelle est l'articulation avec la chaire « Territoires et mutations de l'action publique ».

M. Pasquier note qu'il n'y a pas de lien direct avec le projet présenté aux administrateurs, qui concerne plus directement la formation. Pour autant, il poursuit en soulignant que le projet est encore au stade expérimental, et qu'il semble naturel que le partenariat avec l'ENS s'étende aussi sur la recherche, promettant ainsi de futures collaborations avec les membres de la Chaire.

M. Hily remarque qu'il s'agit d'un projet enthousiasmant. Il rappelle néanmoins qu'il est important que les conventions cadres soient fixées et que les personnels administratifs puissent être associés pour accueillir le mieux possible les étudiants.

M. Diaz souligne que les DGS se sont rencontrés et des réunions de scolarité se sont également tenues. Il souligne que dans le fonctionnement pour l'étudiant de l'IEP, ces derniers auront le choix entre les parcours liés à la mention « politiques publiques » et les parcours du diplôme de l'établissement.

M. Souben note que les annexes ne sont pas jointes à la proposition de convention.

M. Dehouck indique que les annexes prévues à la convention ne sont pas finalisées. Pour autant, il constate la présence d'une véritable volonté stratégique de développement qui devrait limiter les blocages. Celles-ci feront par ailleurs l'objet d'une information lors d'un prochain conseil.

M. Guillemoto, sur la question particulière de la préparation des concours, se félicite du rapprochement des deux établissements et de l'approche qualitative adoptée. Le fait de centrer le projet sur les politiques publiques paraît très pertinent en termes de recrutement dans la fonction

publique. Il se dit intéressé par un échange sur ce point, des étudiants pouvant par ailleurs s'orienter vers la fonction publique en tant que cadre intermédiaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Le Président remercie les responsables de l'ENS de leur présence.

AVENANT A LA CONVENTION 2015 CONCOURS COMMUN 1^{ère} ANNEE

M. Le Floch introduit les points concernant les deux conventions relatives aux concours communs et la convention « Tremplin ». En ce qui concerne les concours, ces derniers donnent lieu à des recettes, différentes entre établissements compte tenu du nombre d'inscrits, et à des versements afin que chaque établissement récupère la même somme. Les échanges financiers se font nécessairement avec une année de retard. En ce qui concerne la convention « Tremplin », il s'agit d'un dispositif pédagogique d'aide à la préparation des concours, avec une clause financière qui permet une participation financière sous forme de versement aux IEP à part égal dans le but de développer leurs activités de démocratisation.

M. Hily note que l'avenant à la convention pour l'organisation du concours commun de 1^{ère} année renvoie à un bilan figurant en annexe, qui cependant n'est pas joint au document.

M. Le Floch indique qu'il sera communiqué aux administrateurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

AVENANT A LA CONVENTION 2015 CONCOURS COMMUN 2^{ème} ANNEE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE REVERSEMENT « TREMPLIN » SUITE A L'INTEGRATION DE L'IEP DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE AU DISPOSITIF

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV/ PEDAGOGIE

REFORME DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE DE 4^{ème} ET 5^{ème} ANNEE

M. Le Floch indique que le réseau tend vers un concours commun d'entrée en 4^{ème} année. Avec la mise en place de ce concours, la mobilité étudiante se produira moins en 5^{ème} année. En revanche, il sera possible d'avoir des mobilités sur les années 4 et 5.

M. Diaz complète la description des évolutions pédagogiques en rappelant le contexte des nouvelles accréditations des diplômes de master, la stratégie commune adoptée entre les IEP et la mise en ordre de marche de quatre écoles (Politiques publiques, Journalisme, Management des organisations, Affaires internationales). Il insiste sur le changement de fonctionnement pédagogique des masters

puisque c'est bien l'ensemble M1 et M2 qui va être accrédité. Ces nouvelles offres devraient par ailleurs permettre de fidéliser un peu plus les étudiants afin qu'ils restent dans les filières de l'IEP. Sur le plan pratique, un étudiant de 4^{ème} année suivra potentiellement en même temps que son DNM le diplôme d'établissement, ce qui nécessite le suivi de cours différents. Des options facultatives seront par ailleurs proposées, notamment en lien avec l'Institut d'études avancées.

M. Souben rappelle qu'il s'agissait d'un projet porté par le collectif « Changez l'IEP ». Concernant le projet soumis au Conseil, il souligne qu'une réunion d'information à destination des étudiants a eu lieu. Il se dit déçu d'avoir été informé une fois seulement le processus finalisé. Il s'interroge plus particulièrement sur le parcours POSO où il y a très peu de cours en années 4 et 5 par rapport aux autres parcours. Il s'interroge également sur les conséquences pour le double cursus franco-allemand qui paraissent floues lors de la réunion.

M. Diaz indique que, sur la visibilité des parcours en 4^{ème} et 5^{ème} année, il est prévu la mise en place de cours, dont l'un sur les mouvements sociaux. Sur le partenariat avec Eichstätt, il y aura une année de transition. Les étudiants du double cursus vont devoir faire un module projet, puis l'année suivante, passeront leur Grand oral et effectueront le stage.

Mme Lebois rappelle qu'en plus des parcours de type « Prépa », les étudiants POSO suivent habituellement également d'autres parcours tels que AEPE.

M. Le Floch remarque que Sciences Po Rennes est le dernier établissement à avoir des sections en 2^{ème} année.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

V/ QUESTIONS DIVERSES

M. Tellier souhaite revenir sur les événements tragiques qui ont secoué le pays ces derniers mois, avec une réflexion sur ce qui nous unit. Il s'interroge sur la possibilité de voir le drapeau installé sur le fronton de manière permanente.

Le Président rappelle que le pavoiement renvoie à un calendrier national.

M. Le Floch informe que l'établissement pavoiise le jour de la Fête Nationale, mais il y a un certain nombre de jours qui ne sont pas toujours respectés dans l'année.

Le Président indique que le pavoiement constitue une politique publique, qui renvoie aux notions d'Etat et de citoyenneté. Il s'agit donc de se poser la question des éventuels éléments de réflexion que pourraient apporter Sciences Po sur ces événements. Sur le pavoiement, il constate que le seul fait d'être un établissement public devrait conduire à le mettre en place, ce qui imposera de se mettre en ordre de marche sur le sujet.

Mme Sadin fait quant à elle remarquer que la figure du drapeau étant fortement notée politiquement et socialement, elle n'est pas sûre qu'il soit véritablement ce qui nous lie le plus.

A une intervention de Mme Féret sur le Grand oral, M. Le Floch indique qu'il n'y aura pas de Grand oral l'année prochaine (2016-2017) puisque celui-ci sera organisé dorénavant en 5^{ème} année.

En l'absence d'autres observations, M. Denby-Wilkes lève la séance à 19H.